

COUPE DE France DES CIRCUITS

05 & 06 Mars 2022

L'Association Sportive Automobile Armagnac Bigorre

Nom de l'épreuve : **Coupe de France des Circuits**

Circuit : **Paul Armagnac - NOGARO**

Date de l'épreuve **5 & 6 mars 2022** Nombre de jours : **2**

Niveau de l'épreuve **Régional**

Permis d'organisation Ligue Sport Auto Occitanie MP n° R2 délivré le 27/01/2022

Permis d'organisation FFSA n° 110 délivré le 03/02/2022

Ce meeting compte pour la Coupe de France des Circuits, pour le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

<i>Président :</i>	DEL SANTO Franck	licence n° 3166
<i>Membres :</i>	MIO BERTOLO Jean-Jacques	licence n° 1297
	VERGNES Michel	licence n° 1740

Directeur ou Coordinateur de l'épreuve :

PASCOUUAU René licence n° 14181

Directeurs de Course :

NIEL Jean-Marc licence n° 129470
HAMICHE Amar licence n° 33073
HULOT René-Jean licence n° 7288
SARTHE Robert licence n° 9928

Commissaires Techniques :

PIALOT Jean-Michel licence n° 188744
JOURNAUX Yvon licence n° 19327
BUREAU Jean-Raphaël licence n° 15302
GRANDE Xavier licence n° 250994
PETINGER Jean-Marc licence n° 236553

Commissaire responsable du Parc Fermé :

BUREAU Jean-Raphaël licence n° 15302

Médecin Chef :

BECOUARN Yves licence n° 111355

Commissaire délégué à la sécurité :

SARTHE Robert licence n° 9928

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :

DALBIN Sylvie licence n° 250763

Pilotes du Safety Car :

LESCOS Didier licence n° 40536

Chronométrage : Responsable :

LARET Mickaël licence n° 125482

Chargée de Presse :

ESTENAVE Marie-France

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives le **4 mars 2022 de 14h30 à 17h00** et le **5 mars 2022 de 8h30 à 11h00**.

Vérifications techniques le **4 mars 2022 de 16h00 à 18h00** et le **5 mars 2022 de 08 h 00 à 11 h 00**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au **28 février 2022** à l'adresse suivante :

ASA ARMAGNAC BIGORRE – BP 24 – 32110 NOGARO

Montant des frais de participation : **320 € ou 200 € par Pilote en cas de double monte.**

Si à la date du 28 Février, le nombre d'inscriptions dans le groupe est inférieur à 20, l'organisateur se réserve le droit de modifier la composition des groupes admis dans chaque course selon les termes du règlement de la Coupe de France.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

BERLINES (N/FN _ A/FA _ GT) _ SPORT PROTOTYPES _ Groupe C _ MONOPLACES _ TWIN'CUP _ HTCC

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : **néant**

Publicité facultative (par catégorie) : **néant**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit **Paul ARMAGNAC** bénéficie d'une licence de parcours n° **19** valable jusqu'au **17 mars 2023**

Il sera obligatoirement parcouru dans le **sens des aiguilles d'une montre**.

Longueur du circuit : **3 636 mètres**

Pole : **à droite départ ARRETE _ Pôle à gauche départ LANCE**

Nombre de voitures admis : **Tourismes : Essais : 54 _ Course : 44**

Sport biplaces / Monoplaces : Essais : 42 _ Course : 36

Twin'Cup : Essais : 60 _ Course : 50

Panneau officiel d'affichage : **Tour de contrôle**

Salle de briefing : **1^{er} étage en dessus des stands**

Parc fermé : **à l'arrière du bâtiment technique**

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes et des prix en nature seront offerts aux 3 premiers Pilotes de chaque course. Ne pourront prétendre aux prix que les Conducteurs présents à la remise des prix qui aura lieu 5' après l'affichage des résultats des courses.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **10**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2 de 9kg poudre & 1 de 6l eau + additif.**

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** **36**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

Nota : Les postes 14 & 14bis seront sans Commissaires. Ces postes sont couverts par le poste 13 qui lui comprend des Commissaires et des feux.

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé** d'un centre médical permanent.

Le circuit **est équipé** d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **NON**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : « **même organisateur** ».

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques : **sans objet.**